

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 28 février 2019 fixant la liste des soutiens publics à l'innovation prévue par le 1^o de l'article D. 313-45-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

NOR : ECOI1906051A

Publics concernés : ressortissants étrangers demandant à séjourner en France plus de trois mois ; entreprises innovantes.

Objet : liste des soutiens publics à l'innovation permettant de qualifier une entreprise innovante pour l'application du 1^o de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Entrée en vigueur : les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} mars 2019.

Notice : le présent arrêté fixe la liste des soutiens publics à l'innovation permettant de qualifier une entreprise innovante pour l'application du 1^o de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Références : le présent arrêté est pris pour l'application du 1^o de l'article D. 313-45-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Le texte de l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 313-20, R. 313-45 et D. 313-45-1 ;

Vu le décret n° 2019-145 du 28 février 2019 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'arrêtés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des soutiens publics à l'innovation prévue par le 1^o de l'article D. 313-45-1 susvisé est annexée au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté est applicable à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2019.

Art. 4. – Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. COURBE

ANNEXE

LISTE DES SOUTIENS PUBLICS À L'INNOVATION PRÉVUE AU 1^o DE L'ARTICLE D. 313-45-1 DU CODE DE L'ENTRÉE ET DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DU DROIT D'ASILE

SOUTIEN PUBLIC	OPERATEUR
AIDE AU DEVELOPPEMENT DE L'INNOVATION	BPIFRANCE
AIDE AU DEVELOPPEMENT DEEP TECH	BPIFRANCE
AIDE AU PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE	BPIFRANCE
AIDE AUX ENTREPRISES DE LA FILIERE AERONAUTIQUE	BPIFRANCE
AIDE POUR LA FAISABILITE DE L'INNOVATION	BPIFRANCE
BOURSE FRENCH TECH	BPIFRANCE

SOUTIEN PUBLIC	OPERATEUR
BOURSE FRENCH TECH EMERGENCE	BPIFRANCE
CONCOURS D'INNOVATION	BPIFRANCE
CONCOURS D'INNOVATION ILAB - CATEGORIE CREATION - DEVELOPPEMENT	BPIFRANCE
DIAGNOSTIC CROISSANCE	BPIFRANCE
DIAGNOSTIC DATA INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	BPIFRANCE
DIAGNOSTIC DESIGN	BPIFRANCE
DIAGNOSTIC EUROPE	BPIFRANCE
DIAGNOSTIC INNOVATION	BPIFRANCE
FRENCH TECH TICKET	BPIFRANCE
FRENCH TECH TREMPLIN	BPIFRANCE
HORIZON 2020 - PRIORITE 2 « PRIMAUTE INDUSTRIELLE » : INSTRUMENT PME	COMMISSION EUROPEENNE
PARTENARIATS REGIONAUX INNOVATION - DEVELOPPEMENT ET INDUSTRIALISATION	BPIFRANCE
PARTENARIATS REGIONAUX INNOVATION - FAISABILITE	BPIFRANCE
PASS FRENCH TECH	BPIFRANCE
PIA3 TERRITORIALISE - ACTION « ACCOMPAGNEMENT ET TRANSFORMATION DES FILIERES »	BPIFRANCE
PIA3 TERRITORIALISE - ACTION « PROJETS D'INNOVATION »	BPIFRANCE
PRET AMORÇAGE	BPIFRANCE
PRET AMORÇAGE FEI	BPIFRANCE
PRET AMORÇAGE INVESTISSEMENT FEI	BPIFRANCE
PRET INDUSTRIE DU FUTUR – TECHNOLOGIES ET USAGES DU FUTUR	BPIFRANCE
PRET INNOVATION FEI	BPIFRANCE
REGIME D'APPUI AUX PME POUR L'INNOVATION DUALE - RAPID	MINISTERE DES ARMEES - DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT